

◆ Pour une formation « mutuelliste ».

Les étudiants en situation professionnelle qui suivent le cursus F.P.P. ou qui sont en C.F.P. ont l'expérience d'une pratique que l'on peut qualifier de « formation mutuelliste ». Cela est vrai pour les groupes d'élaboration du C.F.P. où l'espace groupal est lieu d'échanges, d'entraide, d'appuis mutuels dans le travail d'intégration de certains savoirs. Cela est encore plus significatif dans les groupes de base de F.P.P. Le groupe est un élément essentiel du dispositif F.P.P., et l'étayage groupal un point fort dans le processus de formation. Par ailleurs, l'hétérogénéité qui caractérise les groupes F.P.P. inclut de fait dans le processus de formation les effets de la transmission de certaines expériences : transmission par chacun des expériences de pratique singulière mais aussi et surtout transmission par les étudiants plus anciens d'une certaine pratique du « praticien en formation de psychologie », avec la distanciation et la décentration nécessaires pour adopter un point de vue psychologique. Une telle transmission concerne aussi, bien entendu, des éléments plus formels de savoir, de bibliographie, etc.

Reprenant et poursuivant une idée d'Alain-Noël Henri, nous proposons d'aller plus loin dans cette démarche mutuelliste, en nous mettant au service des étudiants du régime général n'ayant pas d'expérience professionnelle de pratique sociale. Nous proposons de demander aux étudiants en situation professionnelle inscrits en licence ou en maîtrise (F.P.P. ou C.F.P.) d'envisager la possibilité d'organiser l'accueil sur leur terrain de pratique d'un étudiant de licence du régime général, pour un stage de 25 demi-journées.

En effet, les étudiants de licence ont un stage de 25 demi-journées à effectuer dans l'année. Il ne s'agit pas d'un stage de professionnalisation, mais d'une expérience de découverte, d'imprégnation des réalités d'une institution ou d'un terrain de pratique sociale (soignante, éducatrice, pédagogique, ...) À l'issue de ce stage, les étudiants doivent réaliser un bref rapport (5 pages) nommé « Rapport d'étonnement et de recherche », dans lequel ils doivent rendre compte d'un certain nombre d'éprouvés et formaliser quelques questions générées par l'impact de la rencontre avec la réalité du terrain, et par l'écart que cette expérience introduit entre le savoir théorique appréhendé jusque là d'une façon abstraite et la réalité « clinique » (le point de vue clinique ne visant pas une pathologie, mais une situation d'expérience singulière). Ces questions formalisées pourront être éventuellement reprises et baliser le travail d'une note de recherche en maîtrise.

Étant donné le nombre de stagiaires en psychologie (de la licence au D.E.S.S.), de nombreux étudiants de licence trouvent des terrains dans lesquels n'exerce pas de psychologue. Les praticiens psychologues, en effet, sont déjà grandement mobilisés par l'accueil de stagiaires de D.E.S.S. ou de maîtrise.

Aussi nous nous adressons à ceux d'entre vous qui travaillent dans des secteurs dans lesquels n'exerce pas de psychologue (services de médecine somatique, crèches, garderies, etc.) ou bien dans des secteurs où le ou les psychologues en place n'accueillent pas de stagiaires de licence (parce qu'ils accueillent déjà, la plupart du temps, des stagiaires de D.E.S.S. ou de maîtrise).

Votre fonction serait celle d'un tuteur, qui accompagnerait le stagiaire dans la découverte d'un terrain, d'une pratique collective ou institutionnelle à visée soignante, éducative ou pédagogique, et surtout qui accompagnerait le stagiaire dans la découverte et le questionnement des logiques explicites et implicites, conscientes et inconscientes, organisatrices des pratiques, du fonctionnement institutionnel, etc. Il ne s'agit pas de transmettre une expérience du métier de psychologue, il s'agit de faciliter à un étudiant le processus de découverte, de l'accompagner dans cette découverte, et de transmettre votre propre expérience du travail de réflexion à partir d'une pratique, du travail de mise en question d'une pratique.

Nous voyons plusieurs avantages à ce dispositif :

- 1 - Cela aidera un certain nombre d'étudiants de licence pour lesquels la recherche d'un stage est un véritable parcours du combattant avec beaucoup d'incertitude quant à l'issue.
- 2 - Cela apportera aux tuteurs une expérience formatrice. En effet, avoir à transmettre une représentation de sa pratique, inscrite dans un ensemble, dans une institution, est un travail qui participe d'un mouvement d'élaboration. Ce travail de tutorat sera ainsi formateur et pourra compenser la dispense de stage dont les étudiants en situation professionnelle bénéficient.
- 3 - Cela favorisera le brassage des populations du régime général et du régime F.P.P., ce qui ne peut qu'améliorer l'articulation entre les deux systèmes de formation.

Si vous êtes dans le cas suivant :

- inscrit en licence ou en maîtrise de psychologie en F.P.P. ou en C.F.P. ;
- engagé dans une pratique sociale (soignante, éducative, pédagogique, ...) ;
- travaillant dans une institution ou dans un secteur où il n'y a pas de psychologue, ou bien où le psychologue n'accueille pas de stagiaire de licence ;
- susceptible de faciliter l'accueil d'un étudiant de licence pour 25 demi-journées sur une année ;

Contactez rapidement le secrétariat F.P.P. (Marie-Thérèse CARTERON), en indiquant précisément le type de terrain dans lequel vous travaillez et son lieu géographique.

Le cas échéant, nous nous chargerons bien sûr des procédures administratives de conventionnement de stage.

Albert CICCONE

◆ Pour d'autres terrains de stage

Paul Fustier (enseignant au D.E.S.S. de psychologie clinique) souhaiterait prendre contact avec des étudiants F.P.P. travaillant (bénévolement ou de façon rémunérée) dans des organismes militants, caritatifs, humanitaires... Il s'agit d'organiser des stages spécifiques à ces domaines.

Prendre contact avec Paul Fustier par l'intermédiaire de l'Institut de Psychologie.



CANAL PSY

Institut de Psychologie
5, av. P. Mendès France
69676 BRON Cedex
Tél. 04.78.77.24.54.
Fax 04.78.77.43.46.

Directeur de la publication : Bruno GELAS, Président de l'Université – Directeur délégué : Albert CICCONE
Rédaction : Monique CHARLES – Conception et réalisation : Fabien NOËL

Journal édité par l'Institut de Psychologie – Département Formation en Situation Professionnelle
Imprimé par l'imprimerie Caussanel (Bron)
ISSN 1253-9392 – Commission paritaire n° 3088 ADEP

Le journal est en vente

dans les secrétariats de psychologie – à Bron : 3ème cycle (salle 126 K), C.F.P. (salle 35 K), C.R.P.P.C. (salle 134 K)
— en centre ville : F.P.P. (salle 116 D, 16 quai C. Bernard, Lyon 7ème)
et à la Librairie Berthezène, Campus de Bron, bâtiment K